

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 AVRIL 2019

Le 15 AVR. 2019

REÇU
SOUS-PRÉFECTURE
OULHES-VAL-DE-VALE

Etaient Présents 47 titulaires, 4 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs :

Bernard MORA	à	Jean-Pierre TERUEL
Jacques CAZAURANG	à	Patrick MAUNAS
Henri BELLEGARDE	à	Elisabeth MEDARD
France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Aimé SOUMET
Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
Maïte POTIN	à	André LABARTHE
Valérie SARTOULOU	à	Michel ADAM
Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
Auréli GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

Suppléants : Jean-Louis CAZENAVE suppléant de Cédric PUCHEU
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), Jean-Michel IDOIBE (excusé), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Jacques NAYA (excusé), David CORBIN (excusé), Jean CASABONNE, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Gérard ROSENTHAL, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT

RAPPORT N° 16-190409-FIN-

BUDGET ANNEXE DU SICTOM
BUDGET PRIMITIF 2019

M. CASABONNE indique que le budget annexe 2019 du Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) s'équilibre de la manière suivante:

- Section de fonctionnement : 4 670 000.00 €
- Section d'investissement : 1 750 000.00 €

En section de fonctionnement, les dépenses se décomposent en 5 domaines que sont l'incinération, la collecte des déchets ménagers, la collecte sélective, les déchèteries et les frais généraux.

En termes de recettes, il est à noter que nous percevons la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les aides liées au soutien de la collecte sélective et la vente des matériaux.

En section d'investissement, les principales dépenses sont liées à l'acquisition de matériels de collecte, à l'extension du hangar, à la mise en place de vidéo-protection et de contrôle d'accès dans les déchèteries, à la conteneurisation de la collecte sélective pour 26 communes ainsi qu'à la réalisation de travaux sur les déchèteries de BEDOUS et d'OLORON-LANNERETONNE.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 du SICTOM, arrêté aux montants ci-dessus,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 09 avril 2019

Suivent les signatures

Affiché le 15.04.2019



Le Président

Daniel LACRAMPE

